

*Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*

## LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

MESURE DE STABILISATION DU PRODUIT NET DE LA PRODUCTION ET DE LA VENTE DU GRAIN DE L'OUEST

**M. Otto E. Lang (ministre de la Justice)** propose: Que le bill C-41, portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Madame l'Orateur, je suis vraiment très heureux que la Chambre puisse maintenant passer à l'étude du projet de loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest. Il y a déjà plusieurs années que le gouvernement place les problèmes de l'industrie céréalière de l'Ouest parmi ses plus hautes priorités. En 1968 et 1969, nous nous sommes rendu compte que de graves difficultés persistaient ou réapparaissaient dans l'industrie céréalière et qu'il était temps d'étudier à fond toutes les difficultés relatives à la production et à la mise en marché des céréales, et surtout au revenu qu'en tiraient les agriculteurs de toute la région des Prairies.

Il nous a aussi fallu commencer à étudier à fond la nature des réseaux de manutention et de transport qui présentaient certains problèmes de coût et non de capacité à mettre en marché ou à transporter au marché les énormes récoltes des prairies.

En 1969, nous avons mis sur pied une nouvelle forme d'administration au sein du gouvernement pour essayer de concentrer notre attention sur les problèmes se rattachant au grain. Nous avons réuni sous l'administration du grain une partie des services gouvernementaux qui s'étaient occupés de grain dans les divers ministères, comme les ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce et des Transports, ainsi que dans d'autres ministères, suivant le genre de problème étudié. Nous l'avons fait pour nous concentrer sur ce problème bien qu'il y ait toujours, bien sûr, au sein du gouvernement, le dilemme de garder réunies les diverses parties d'un problème en y cherchant des solutions sans les dissocier d'autres aspects de leur propre contexte où elles sont aussi très importantes. Nous avons ainsi concentré notre attention sur le problème des grains.

Le programme de stabilisation dont la Chambre est actuellement saisie est l'une de plusieurs autres mesures très importantes auxquelles nous nous étions alors attaqués. Nous avons reconnu que le revenu du cultivateur était notre objectif fondamental dans l'étude du problème de l'industrie céréalière. Les consommateurs canadiens, bien sûr, s'intéressent extrêmement à la production céréalière. Il n'y a pas eu tellement de problèmes de pénuries, mais il y a eu de gros problèmes quant à la façon dont le système a aidé le cultivateur et réussi à lui assurer un revenu.

● (2110)

Nous avons depuis lors réalisé des progrès sur de nombreux plans très importants pour l'agriculteur, en ce qui concerne non seulement sa production céréalière mais aussi l'accessibilité aux services gouvernementaux et aux autres secteurs de l'industrie céréalière, ce qui est si important pour lui. Nous nous sommes tout d'abord attachés à améliorer la commercialisation de son produit.

Nous avons élargi les moyens de la commission canadienne du blé, en matière de crédits et de garanties, pour lui permettre d'écouler le blé sur des marchés traditionnels que nous avions perdus, et qu'elle a donc regagnés.

[L'Orateur suppléant (M<sup>me</sup> Morin).]

Nous l'avons encouragée à s'occuper de l'orge destinée à l'alimentation animale, domaine où il n'y avait pas eu jusque-là de présence réelle du producteur canadien sur les marchés étrangers. Nous avons fixé pour l'exportation un objectif—qui a été atteint—de plus de 200 millions de boisseaux d'orge, afin que ce marché puisse procurer plus tard des revenus intéressants au producteur.

Nous avons constitué un fonds de création de débouchés, pour aider les initiatives de toute nature susceptibles de promouvoir la vente des produits céréaliers canadiens à l'étranger. Cela a permis de prendre des mesures très intéressantes pour l'ouverture de marchés étrangers.

Grâce à tous ces efforts, nos ventes ont atteint un chiffre d'affaires important. A une époque où les marchés mondiaux n'avaient pas encore évolué et où les clients éventuels ne se précipitaient guère pour acheter du grain, nous avons établi trois records successifs dans le domaine de l'exportation, atteignant ainsi en 1972-1973 le chiffre de 831 millions de boisseaux de grain de toutes sortes produits dans les Prairies.

Nous avons en outre lancé d'autres projets intéressants en vue d'améliorer nos possibilités de vente, projets qui sont encore en préparation ou qui sont en voie d'achèvement à l'heure actuelle. Certains ont fait appel à des travaux de recherche effectués dans le cadre de l'activité normale du ministère de l'Agriculture, et grâce à l'assistance reçue pour la création d'un centre des sciences culturelles à l'université de la Saskatchewan. Il y aura également à cette université une usine de féculé—huile protéinique, réalisée de concert par le gouvernement et l'industrie, avec une participation dominante du secteur privé. L'entreprise est conçue pour faire avancer la recherche dans le domaine de la production, de sorte qu'on trouve de nouveaux moyens de vendre nos céréales et qu'on ait accès à de nouveaux marchés grâce à une variété plus étendue de produits.

Entre temps, nous n'avons pas négligé le problème de l'argent comptant aux mains des cultivateurs. Nous avons introduit le programme du prix double pour le blé grâce auquel des millions de dollars tirés du Trésor ont été versés aux cultivateurs de l'Ouest. Le prix du blé sur le marché international était alors d'environ \$1.70, notre prix double était fondé sur un prix au Canada de \$3. Pendant plusieurs années, des sommes énormes ont donc été transférées pour augmenter le revenu des cultivateurs à une époque où ils en avaient grandement besoin.

Nous avons fait face au problème du revenu de bien d'autres façons. Le programme d'avances en espèces a été constamment amélioré. De fait, du début à aujourd'hui, les avances ont été quintuplées pour atteindre un maximum actuel de \$15,000 au détenteur d'un permis, comparative-ment à \$3,000 en 1968.

Un député a parlé du système de transport et de manutention. C'est un des autres grands aspects du problème à l'étude auquel il faudra s'attacher au cours des prochains mois pour veiller à ce que les multiples études sur le coût des divers éléments du système soient réunies par les responsables, et plus particulièrement par l'ensemble de la collectivité en général, pour que le système soit le plus avantageux possible pour les agriculteurs des Prairies et les collectivités dont ceux-ci dépendent et qui dépendent d'eux.